

Chers élèves,
Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

A partir du 03 mai 2021, les élèves et les étudiants de BTS seront de nouveau accueillis au lycée, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur depuis le 1^{er} février (dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous), et conformément au plan de continuité pédagogique mis en place depuis le 23 novembre 2020. L'objectif de celui-ci demeure, avant tout, de conserver un lien pédagogique régulier et nourri avec les lycéens et les étudiants afin de prévenir tout risque de décrochage. Il est organisé de manière à permettre un accueil complet sur plusieurs jours de la semaine plutôt qu'une simple alternance de groupes en semaine A et en semaine B, en articulant, de manière hebdomadaire, travail au lycée et travail à la maison, et garantit un fonctionnement en demi-jauge avec une présence des élèves fixée à 50 % de l'effectif total, à l'échelle de l'établissement.

Les épreuves terminales des examens et concours sont maintenues selon les modalités précisées dans notre courrier du 22 janvier 2021. En cas d'absence à une épreuve pour une raison dûment justifiée, pour motif médical, par exemple, les candidats seront convoqués à une session de remplacement. Les élèves de Terminale qui seraient concernés par cette possibilité conserveront le bénéfice de leur inscription dans PARCOURSUP, jusqu'aux résultats des épreuves de remplacement.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont également maintenues selon le calendrier arrêté en début d'année. Si un lycéen ou un étudiant éprouve des difficultés à trouver un lieu de stage, il est invité à solliciter son professeur principal et son professeur référent pour qu'il puisse être accompagné dans le cadre du protocole de suivi mis en place depuis le mois de janvier.

Protocole sanitaire

Vous trouverez ci-dessous le rappel des principales mesures mises en œuvre dans le cadre du protocole sanitaire du lycée Clément ADER. Leur respect est impératif afin de garantir la sécurité de tous.

- En cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID 19, les élèves ne doivent pas se présenter au lycée et réaliser un test.
- Les parents informent systématiquement le service de vie scolaire d'une suspicion ou d'un cas positif de COVID 19.
- Les élèves cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours. A l'issue de cette période, les responsables légaux devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire sera maintenue pour une durée maximale de 14 jours.
- La survenue d'un cas positif entraîne systématiquement la fermeture de la classe à laquelle appartient l'élève, dans les meilleurs délais, et au plus tard le lendemain, pour une durée de 7 jours. A l'issue de la période de fermeture, les responsables légaux de chaque élève devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'attestation, l'éviction scolaire sera maintenue pour une durée maximale de 14 jours.
- A partir du 10 mai 2021, deux autotests seront mis à la disposition des personnels, chaque semaine, et les élèves, sur la base de l'accord des familles, pourront également bénéficier de ce dispositif. Les modalités d'organisation de ces autotests seront précisées dès que nous aurons reçu les éléments de cadrage des autorités académiques.
- Les consignes habituelles concernant les gestes barrières sont évidemment maintenues.
 - ✓ Le port du masque (de catégorie 1) est obligatoire, dans l'enceinte de l'établissement et aux abords immédiats de celui-ci, en toute circonstance (sauf durant les repas et en EPS). Il doit être convenablement mis et couvrir le nez et la bouche.
 - ✓ Le lavage des mains doit être régulier et systématique, à l'aide de savon ou du gel hydroalcoolique à disposition, dès l'entrée dans l'établissement puis au cours de la journée (à l'entrée et à la sortie des salles de classe, avant l'accès au service de restauration...).
 - ✓ Les règles de distanciation spatiale demeurent inchangées, particulièrement au moment des repas, avec seulement deux élèves par table, à plus de deux mètres les uns des autres et dans espaces dédiés, par niveau.
 - ✓ Les sens de circulation sont maintenus au sein du lycée, de manière à limiter les brassages.
 - ✓ Le nettoyage, la désinfection et l'aération des locaux d'enseignement sont assurés tout au long de la journée par les personnels de l'établissement. Les élèves pourront également être amenés, à l'issue de chaque séance, à nettoyer les espaces de travail à l'aide du matériel mis à disposition dans les salles de classe (gants, chiffons, produits désinfectants).
- La pratique de l'EPS est autorisée uniquement à l'extérieur et dans le strict respect de la distanciation physique. Les gymnases ne pourront être utilisés que pour les épreuves ponctuelles des examens et concours.
- Les réunions programmées se tiendront à distance le plus souvent possible. Certaines néanmoins pourront avoir lieu au lycée.

Soyez assurés, Mesdames, Messieurs, chers élèves, de notre engagement et de notre détermination à assurer la réussite de tous dans des conditions sanitaires optimales.

L'équipe de direction

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou
en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres ne
peut pas être respectée



Respecter une distance
d'au moins deux mètres avec les
autres



Limitier au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)